

<b><u>Délégué Culture-Librex</u></b>	
Contraintes théoriques	Aucune
En pratique, il est conseillé :	d'être motivé :)
Description du ROI	organise des activités culturelles et promeut le principe du Libre Examen.
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Côté culture</u> : <i>Le délégué culture organise des activités culturelles pour les membres. Il n'y a aucune activité obligatoire ; le délégué peut au contraire innover et organiser des sorties qui n'ont jamais été proposées. Exemples de sorties : festival de musique, théâtre, exposition, cinéma, visite, ... D'autre part, le délégué culture doit aussi assister à quelques réunions avec les autres délégués culture de l'ACE (2-3 réunions culture ACE sur l'année) et participer aux projets communs (ex : écrire des articles dans l'Hérésie, journal culturel de l'ACE).</i></li> <li>• <u>Côté librex</u> : <i>Habituellement, le délégué librex doit faire deux discours en début d'année : un sur le Libre Examen à l'accueil facultaire et un autre aux bleus. Pour promouvoir ce principe, le délégué peut également proposer des actions réelles et ou écrire des articles (pour l'Engrenage ou le site du Cercle, par exemple). Il est libre d'organiser des conférences ou débats, éventuellement en partenariat avec d'autres cercles. Il y a aussi des réunions librex ACE.</i></li> </ul>	